

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)

Résumé Non Technique



CONSULTING

SAFEGE
2A avenue de Berlican
BP 50004
33166 SAINT MEDARD EN JALLES cedex

Agence Aquitaine

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)



Sommaire

1.....	Présentation synthétique du projet	3
1.1	Localisation	3
1.2	Présentation technique du projet.....	5
1.3	Synthèse de l'état initial	10
1.4	Synthèse des impacts et des mesures associées	12
1.5	Réactualisation de l'estimation des retombées fiscales pour le projet de Saint-Aubin	15
1.6	Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	15
1.7	Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).....	16

Tables des illustrations

Figure 1 :	Plan des installations (Extrait de l'arrêté du 23 septembre 2016)	3
Figure 2 :	Localisation géographique du projet (QGIS, Suez Consulting)	4
Figure 3 :	Schéma du principe de la technologie photovoltaïque.....	5
Figure 4 :	Extrait du plan d'implantation du projet – source : ENGIE Green.....	8
Figure 5 :	Territoires des SCoT dans le département de l'Aube - source : Préfecture de l'Aube	16

Table des tableaux

Tableau 1 :	Informations administratives	4
-------------	------------------------------------	---

Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)

1 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

1.1 Localisation

La zone d'implantation du projet se situe sur la commune de Saint-Aubin, dans le département de l'Aube (10), en région Grand Est.

Le site d'implantation se situe sur une zone remaniée de l'installation de stockage des déchets de Saint-Aubin. Le site est départagé en 3 zones (cf. cartographie ci-dessous), la première exploitée de 1994 à 2002, la seconde exploitée de 2002 à 2015 et la troisième exploitée depuis 2015 et autorisée jusqu'en 2033. Les zones 1 et 2 sont aujourd'hui en suivi d'exploitation par SUEZ Recyclage et Valorisation (SUEZ R&V).

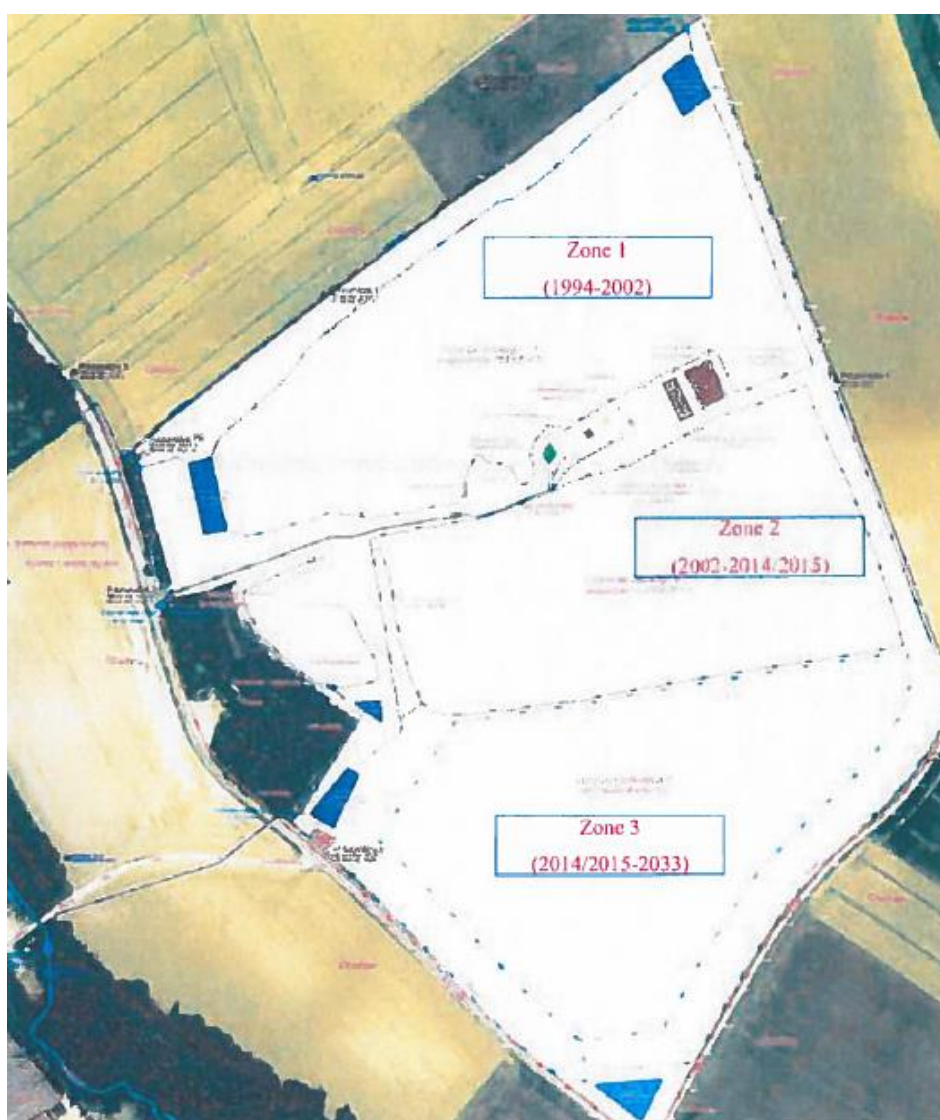


Figure 1 : Plan des installations (Extrait de l'arrêté du 23 septembre 2016)

Le projet est localisé dans un secteur relativement isolé, en zone rurale à plus de 40 kilomètres au Nord-Ouest de l'agglomération de Troyes. La situation géographique du site est présentée sur la page suivante.

Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)

Le tableau ci-dessous reprend les informations administratives concernant le site :

Tableau 1 : Informations administratives

Région	Grand Est
Département	10 - Aube
Commune	Saint-Aubin 10 400
Lieu dit / adresse	La Gloriette – ISDND de Saint-Aubin
Surface de l'ISDND	25,6 ha
Surface du projet	18,7 ha
Propriétaire	Anciennement la Société SITA DECTRA et SUEZ R&V Société DOQUET CHASSAING
Section et parcelles concernées	ZM 19, 20, 21, 31



Figure 2 : Localisation géographique du projet (QGIS, Suez Consulting)

Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)

L'accès au site s'effectue depuis la route départementale D68 qui relie la zone Nord de Saint-Aubin à la D619.

Pour accéder à l'entrée du parc photovoltaïque, il faut emprunter le chemin dit de la Gloriette, la route d'accès à l'ancienne ISDND, nécessitant une servitude spécifique d'accès.

1.2 Présentation technique du projet

Le terrain présente des caractéristiques techniques optimales pour l'installation de panneaux photovoltaïques (ensoleillement, orientation, topographie, accessibilité, ...).

Le projet prévoit l'installation d'une centrale solaire photovoltaïque composée de 27 432 panneaux sur une zone remaniée de l'ISDND de Saint-Aubin, la zone la plus au nord n'est plus exploitée depuis 2002, la seconde zone n'est plus exploitée depuis 2015. Cette technologie permet de transformer l'énergie solaire en électricité pouvant être injectée sur le réseau électrique comme illustré par le schéma suivant :

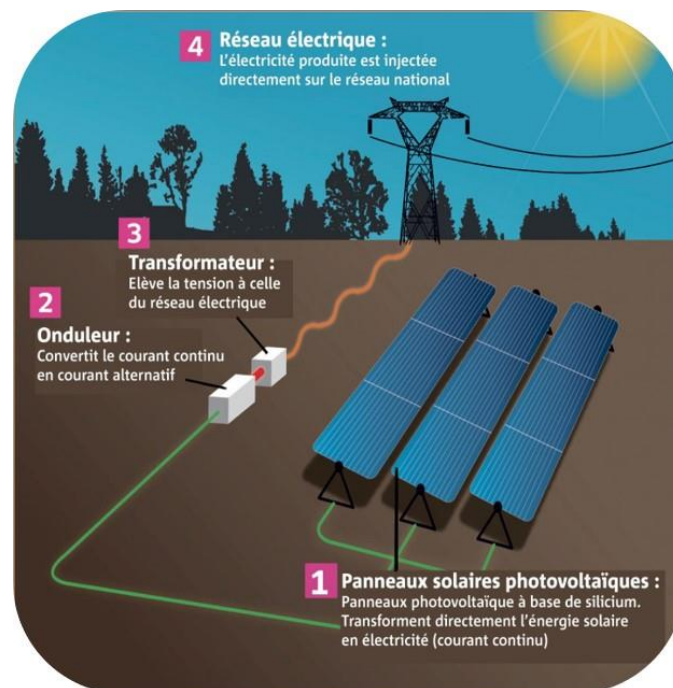


Figure 3 : Schéma du principe de la technologie photovoltaïque

Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)



Les chiffres principaux du projet sont synthétisés dans le tableau ci-dessous (chiffres approximatifs) :

Synthèse du projet	
Terrain	<ul style="list-style-type: none">Type de terrain : zone remaniée d'ISDNDEmprise foncière : 25,6 haEmprise du projet : 18,7 haEmprise des panneaux solaires au sol : 5,0 haSurface totale des panneaux solaires : 5,5 ha
Installation	<ul style="list-style-type: none">Centrale photovoltaïque de 11 MWc
Spécificités techniques	<ul style="list-style-type: none">27 432 modules de type MonocristallinImplantation des panneaux sur des structures fixes (environ 1 016 structures)Puissance unitaire du module : 400 WcDimensions des modules : 2 010 x 1 000 x 35 mm3 conteneurs onduleurs/transformateurs outdoor de 30 m²1 poste de livraison de 36 m²1 conteneur de stockage de 15 m²
Production et Équivalent en termes de personnes alimentées en électricité	<ul style="list-style-type: none">Une production d'énergie annuelle estimée à 12 245 MWh/anÉquivalent en termes de personnes alimentées : 5 600 personnes
Quantité de CO2 évitée	<ul style="list-style-type: none">3 306 tonnes de CO2 évitées par an par rapport à un système à gaz. (Hypothèse de CO2 produit par kWh produit : 270 gCO2/kWh) Source : BE ARTELYS

Le plan de masse des installations projetées est présenté sur la figure suivante :

Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)



Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)

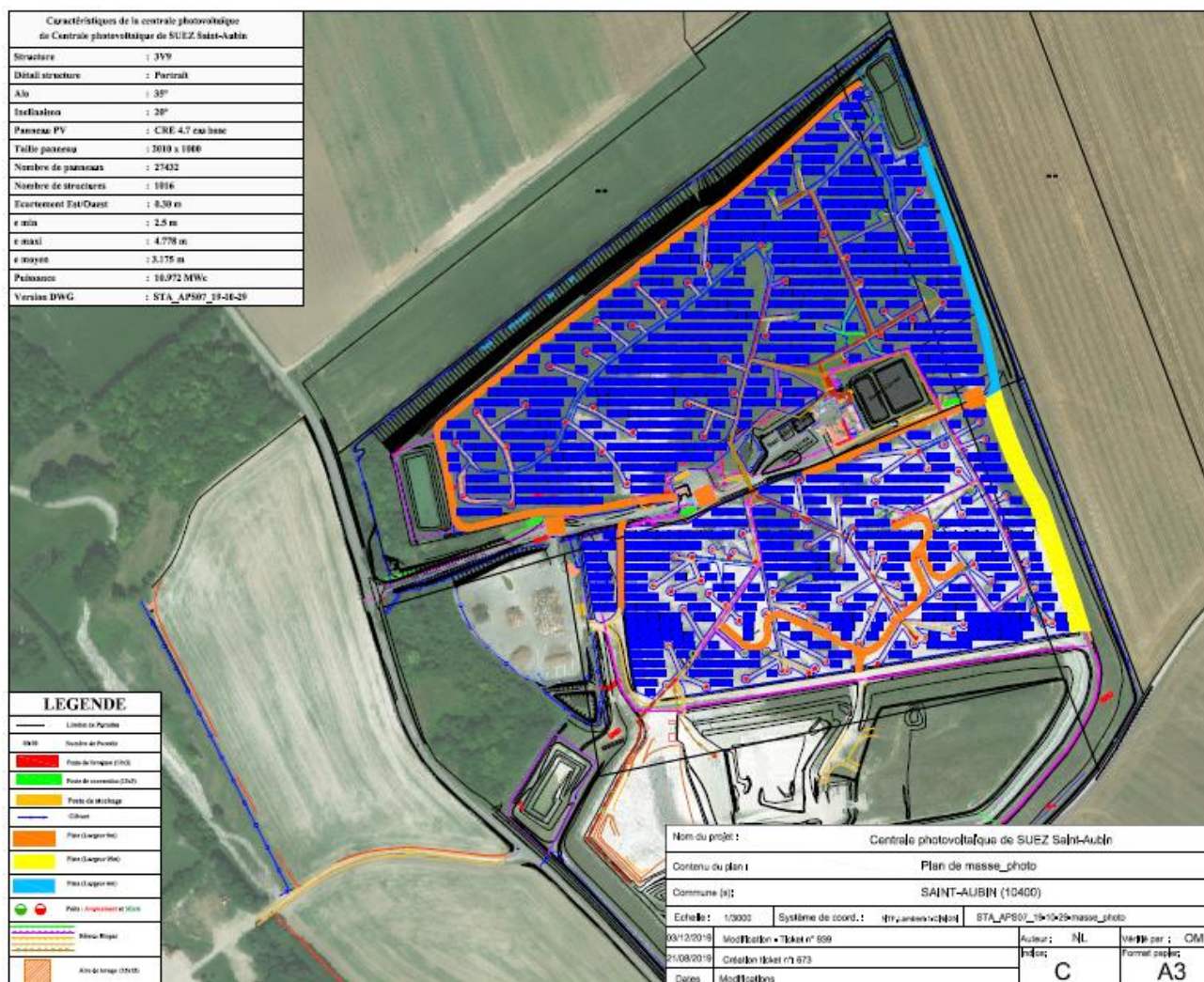


Figure 4 : Extrait du plan d'implantation du projet – source : ENGIE Green

Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)



À noter : la présence du réseaux biogaz sur le dôme de l'ISDND a été prise en compte pour la définition de l'implantation des panneaux photovoltaïques. Le réseau est toujours présent et toujours en exploitation pour les casiers de la zone 3 mais n'est plus en exploitation au niveau des zones 1 (2002) et 2 (2015).

Ainsi des distances de sécurité et d'accès seront maintenues autour de ces équipements.

1.3 Synthèse de l'état initial

Thématique	Description	Enjeux
Climat	Climat océanique dégradé	Aucun
Topographie	Implantation du projet se fera sur les parcelles d'une ancienne ISDND. L'altitude aux abords du site varie entre 90 m NGF et 117 m NGF.	Faible
Sol	L'implantation du projet se fait au sein d'une ancienne installation de stockage de déchet non dangereux (ISDND). La zone d'implantation se situe sur un système rural et agricole dans la zone périurbaine de Nogent sur Seine.	Modéré
Masses d'eaux souterraines	Première masse d'eau rencontrée : Albien-Néocomien Captif (FRHG218) ; Craie du Senonais et Pays d'Othe (FRHG209). Le projet n'est pas concerné par des périmètres de protection de captage AEP. Le réseau piézométrique de l'ISDND de Saint-Aubin permet le suivi de la qualité des eaux souterraines.	Faible
Masses d'eaux superficielles	La commune fait partie du bassin versant Seine Normandie. La masse d'eau rivière de référence l'Ardusson qui se jette dans la Seine à moins de 2,5 kilomètres du projet. Etat écologique et chimique de la masse d'eau qualifié de bon.	Faible
Ruissellement des eaux pluviales	Un réseau de cinq bassins de stockage, de B1 à B5, assurent la gestion des eaux pluviales du site.	Faible
Milieu naturel : Zonages réglementaires et protection	La zone d'implantation du projet est en dehors de toutes zones naturelles d'intérêt reconnu (ZNIEFF, Natura 2000, PNR). La ZNIEFF la plus proche est « L'orangerie et ses milieux associés entre Saint-Aubin et Nogent-Sur-Seine », à moins de 100 mètres de la zone d'étude Site Natura 2000 le plus proche à plus de 1,8 km, c'est une entité des « Prairies, Marais et bois alluviaux de la Bassée ».	Modéré
Milieu naturel : zone humide	Probabilité très faible de présence d'une zone humide au regard des activités pratiquées sur le site.	Faible
Milieu naturel : Habitat	Forte représentation des friches vivaces et identification d'une prairie de fauche planitiaire dans la partie Nord de la zone d'implantation du projet et qui demeure un habitat d'intérêt communautaire. Sensibilité modérée liée à la destruction partielle des prairies de fauche planitiales subatlantiques et de la station de l'Onopordon fausse-acanthe.	Faible
Milieu naturel : Flore	Les enjeux floristiques sont modérés sur l'aire d'étude. Observation de l'Onopordon fausse-acanthe (<i>Onopordum acanthium</i>), une espèce rare en région.	Modéré
Milieu naturel : Avifaune	Forte diversité recensée en phase de reproduction. Stationnements réguliers de la Cigogne blanche au niveau des zones de stockage des déchets. Forte fréquentation de la zone de stockage des déchets par le Milan noir (et dortoir de quelques spécimens à proximité, dans les boisements) et occupation de ces milieux anthropisés par la Mouette mélanocéphale. Reproduction possible à probable sur le site de plusieurs espèces marquées par une patrimonialité élevée comme le Bruant jaune, le Chardonneret élégant, le Cochevis huppé, la Linotte mélodieuse, et la Tourterelle des bois (au niveau de haies). D'un point de vue spatial, enjeu fort pour les sites de reproduction possible à probable du Bruant jaune, du Cochevis huppé, de la Linotte mélodieuse et de la Tourterelle des bois, ainsi que pour les dortoirs du Milan noir. Enjeux forts également pour les zones de nourrissage de la Cigogne blanche, du Milan noir et de la Mouette mélanocéphale. Enjeu modéré pour l'ensemble des prairies de la zone d'implantation du projet.	Fort
Milieu naturel : Chiroptères	Détection de la Barbastelle d'Europe et du Murin à oreilles échancrées qui sont marqués par un niveau de patrimonialité fort : espèces à enjeux forts. Niveau d'enjeu modéré pour l'ensemble des habitats les plus favorables aux déplacements des chiroptères (dont les activités de chasse) et au gîte (bâti et massif boisé). Niveau d'enjeu faible pour les espaces ouverts qui sont globalement peu convoités par les chiroptères.	Modéré
Milieu naturel : Autre faune	○ Mammifères terrestres : Occupation du secteur d'étude par des espèces très communes et répandues. A noter néanmoins le caractère quasi-menacé en France du Lapin de Garenne.	Faible

Thématique	Description	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> Entomofaune : Présence majoritaire d'espèces très communes et caractéristiques des habitats d'origine anthropique. Observation au niveau d'un bassin de récupération des eaux pluviales de la Cordulie à corps fin (<i>Oxygastra curtisii</i>) dont les populations sont protégées en France et du Sympétrum jaune d'or (<i>Sympetrum flaveolum</i>), dont les populations sont quasi-menacées en France. Amphibiens : Enjeu batrachologique faible pour les zones de présence identifiées des populations de la Grenouille de Lessona, de la Grenouille verte et de la Grenouille rieuse. Enjeu très faible pour les espaces de prairies de fauche qui ne sont pas fréquentés par les amphibiens. Reptiles : Seuls deux spécimens du Lézard des murailles observés, le long d'une haie de ceinture. Enjeux herpétologiques très faibles pour les secteurs ouverts peu convoités par les reptiles. Enjeux herpétologiques faibles pour les secteurs les plus favorables aux populations de reptiles. 	
Milieu naturel : Continuité écologique	Présence d'un continuum écologique potentiel en limite Nord et Ouest de la zone d'implantation du projet.	Très faible
Occupation du sol	L'implantation du projet se fait au sein d'une ancienne installation de stockage de déchet non dangereux (ISDND). Le projet se trouve dans une zone classée UX : zone urbaine destinée aux activités de traitement des déchets.	Faible
Accès au site	L'accès au site s'effectue depuis la route départementale D68 qui relie la zone Nord de Saint-Aubin à la D619. Pour accéder à l'entrée du parc photovoltaïque il faut emprunter le chemin dit de la Gloriette.	Faible
Habitat	Le secteur d'implantation du projet se caractérise par un habitat majoritairement rural, dominé par l'agriculture. A proximité : présence d'exploitations agricoles, environ 300 mètres du périmètre d'étude et les habitations les plus proches sont situées au sud-ouest à moins de 200 m du projet, puis à 1 km au sud et 1,6 km à l'ouest du projet.	Modéré
Qualité de l'air	La qualité de l'air de la région Grand Est est surveillée par l'association Atmo. La qualité de l'air est relativement bonne, fortement influencée par l'agriculture et le secteur résidentiel et tertiaire, source de quelque dépassement.	Faible
Bruit	Environnement du site à dominante rurale, relativement calme.	Faible
Patrimoine culturel	Le projet est concerné par le périmètre de protection du monument historique du Menhir dit de "la Grande-Borne". Les premiers sites inscrits ou classés aux abords de la zone d'étude sont éloignés, plus de 3,5 km. Le projet est situé sur une ancienne ISDND, il n'est pas concerné par les ZPPA et ne nécessitera pas de fouilles archéologiques.	Faible
Paysage	Le projet s'inscrit sur une unité paysagère de la Champagne Crayeuse. Cette unité paysagère se situe au sud de la Bassée nogentaise, du Brie de Provins et de la Cuesta d'Île de France. L'aspect général de cette zone est un vaste dôme enherbé. Le terrain a été surélevé et des talus ont été réalisés, dus à l'exploitation de l'ISDND. Le relief de la butte témoin qui borde le projet additionné à la masse végétale présente dans ce territoire et à la haie présente autour du site font office d'écran visuel.	Modéré
Risques naturels et technologiques	Le site du projet n'est pas directement concerné par des risques naturels. Aléa sismique très faible (niveau 1). Risque lié au transport de matière dangereuse et risque incendie faible.	Faible

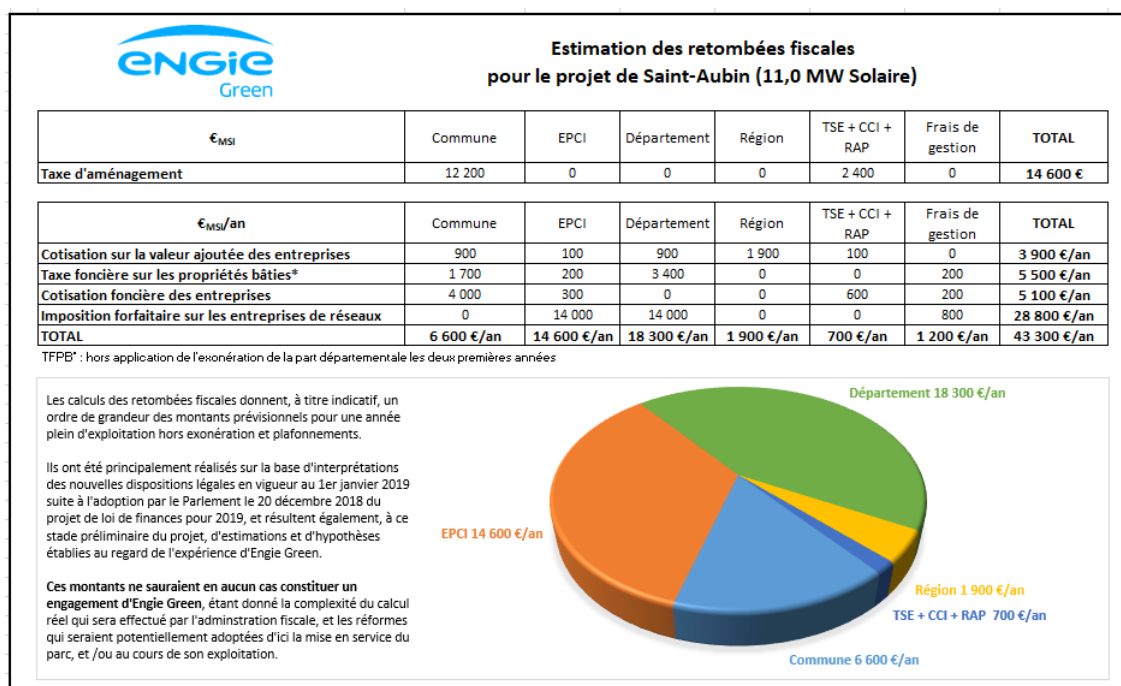
1.4 Synthèse des impacts et des mesures associées

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Climat / Air	Phase travaux	Augmentation des émissions de gaz à effet de serre et de poussière liée aux engins.	Faible	Mise en place de mesures simples pour réduire l'émission de gaz de combustion : <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la limitation de vitesse (30 km/h), - Arrêt des moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt, - Suivi et entretien périodique des engins. 	Faible
	Phase exploitation	L'exploitation de panneaux photovoltaïques ne produit ni émission gazeuse ni poussière ni émission polluante. Le projet permettra globalement l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre qui auraient été nécessaires à la production de la même quantité d'électricité dans des centrales électriques conventionnelles. Economie d'environ 170 000 tonnes de CO ₂ sur 35 ans.	Positif	-	Positif
Topographie	Phase travaux	Le projet s'adaptera aux contraintes du terrain liées au dôme réaménagé de l'ISDND de Saint-Aubin.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
	Phase exploitation	L'installation des panneaux photovoltaïques n'affectera pas la topographie du site.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
Sol et Sous-sol	Phase travaux	Mise à nue du sol durant les terrassements pendant les travaux. Toutefois aucun impact sur le sol et le sous-sol en raison de la présence d'une couverture sur les dômes réaménagés de l'ISDND de Saint-Aubin d'au moins 50 cm de terre végétale et de craie sur les zones 1-1 et 2.	Faible	Des mesures de prévention contre les risques de pollution seront mises en œuvre pendant la phase de chantier.	Faible
	Phase exploitation	Le projet va générer une imperméabilisation des sols due aux structures bâties, d'environ 6 237 m ² (3,34 % de l'emprise du site de la centrale photovoltaïque) La mise en place des panneaux peut avoir un effet de tassement sur les sols et le massif de déchets.	Moyen	Choix d'utiliser des longrines béton pour la fixation des panneaux afin de protéger la couverture et le massif des déchets. Les structures porteuses pourront être reliées entre elles pour une répartition homogène du poids des structures sur l'ensemble du dôme. Choix d'implantation du projet sur un massif de déchets dont l'exploitation est terminée depuis 2015, limitant les risques de tassement	Faible
Masses d'eau souterraine	Phase travaux	La phase chantier ne nécessite aucun prélèvement d'eau.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique	Nul
		L'incidence sur la nappe superficielle sera nulle car les travaux de terrassement n'interviendront que sur les premiers centimètres de la couverture du dôme.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
		En cas de situation accidentelle, les travaux pourraient générer des rejets liquides. Toutefois la présence de la couverture et des barrières de sécurité de l'ISDND réduit fortement le risque de pollutions des eaux souterraines.	Faible	Les éventuels produits utilisés seront stockés sur des aires imperméabilisées ou sur rétention. Aucun produit chimique (pesticides, herbicides) ne sera employé.	Nul
	Phase exploitation	La phase d'exploitation ne nécessite aucun prélèvement d'eau.	Nul	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Nul
		Les éventuelles eaux de lavage des panneaux (une fois par an maximum) ne comprendront que des matières en suspension présentes dans l'atmosphère.	Faible	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique.	Faible
		En cas de situation accidentelle, les transformateurs pourraient générer des rejets liquides.	Faible	Les transformateurs seront installés dans des locaux outdoor équipés de bacs de rétention ; Les éventuels produits utilisés seront stockés sur des aires imperméabilisées ou sur rétention. Aucun produit chimique (pesticides, herbicides) ne sera employé.	Nul

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Masses d'eau superficielle	Phase travaux	Le déplacement des terres au moyen d'engins peut entraîner la mise en suspension de particules dans les fossés de collecte des eaux pluviales. Cet impact sera limité par le volume volontairement faible de remblais mobilisés.	Faible	Aucune mesure n'est prévue au regard de l'absence d'incidence spécifique	Faible
	Phase exploitation	Le projet va générer une imperméabilisation des sols due aux structures bâties, d'environ 6 237 m ² soit 3,34 % de l'emprise du site de la centrale photovoltaïque. 29,37 % de la pluviométrie seront interceptés par les panneaux. La mise en œuvre du projet ne modifiera pas la gestion actuellement des eaux de ruissellement du site. Les eaux s'infiltreront dans le sol entre les panneaux.	Faible	Les caractéristiques techniques des panneaux (hauteur, inclinaison, espaces entre les modules) et la distance entre les rangées de panneaux permettront de maintenir de bonnes conditions de ruissellement des eaux	Faible
		En cas de situation accidentelle, les transformateurs pourraient générer des rejets liquides. Les éventuelles eaux de lavage des panneaux (une fois par an) ne comprendront que des matières en suspension présentes dans l'atmosphère et donc sans risque pour le milieu naturel	Faible	Les transformateurs seront équipés de bacs de rétention intégrés	Faible
Milieu naturel : Habitats	Phase travaux	Dégradation physique d'habitats naturels.	Faible	Mesures d'évitement : <ul style="list-style-type: none"> - Conservation de l'ensemble des habitats boisés. - Conservation des habitats boisés en bordure du secteur. - Conservation du principal espace vital du Léopard des murailles. - Préservation des bassins dans lesquelles les populations d'amphibiens ont été recensées. Mesures de réduction : <ul style="list-style-type: none"> - Conservation maximale de la couverture végétale initiale du site de par un grattage limité aux lieux de placement des longrines, aux structures de livraison, aux voies d'accès et aux secteurs nivelés. - Stockage du matériel à l'extérieur des zones d'enjeux floristiques. - Démarrage des travaux en dehors de la saison de reproduction (hors période avril à juillet). - Favoriser un entretien extensif des allées enherbées entre les lignes de modules solaires. - Positionnement des modules solaires à hauteur suffisante du sol pour permettre le libre déplacement des reptiles et des amphibiens au sein du secteur (hauteur minimum de 60 cm). - Utilisation d'une clôture existante. - Conservation des lieux de reproduction de la Grenouille de Lessona, de la Grenouille rieuse et de la Grenouille verte. Mesures d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un entretien extensif des allées enherbées entre les lignes de modules solaires et exportation des fauches à l'extérieur du site. - Favoriser la recolonisation végétale naturelle de la zone du projet à l'issue des travaux d'aménagement. - Suivi écologique du chantier de construction de la centrale solaire (5 passages au cours des travaux). 	Faible
	Phase exploitation	/	/		Faible
Milieu naturel : Flore	Phase travaux	Destruction d'individus Dégradation d'habitat d'espèces	Modéré		Faible
	Phase exploitation	/	/		Faible
Milieu naturel : Oiseaux	Phase travaux	Destruction d'individus Destruction d'habitats d'espèces, abandons de nichées des oiseaux reproducteurs sur le site.	Fort		Faible
	Phase exploitation	Consommation de l'espace	Modéré		Faible
Milieu naturel : Chiroptères	Phase travaux et exploitation	Altération d'habitats de transit et d'alimentation Altération des fonctionnalités écologiques	Modéré		Négligeable
Milieu naturel : Invertébrés	Phase travaux et exploitation	Destruction de pontes, larves Destruction des milieux et des habitats Dérangement d'individus	Faible		Négligeable
Milieu naturel : Amphibiens	Phase travaux et exploitation	Destruction d'individus Destruction d'habitats Dérangement	Faible	Négligeable	
Milieu naturel : Reptiles	Phase travaux et exploitation	Destruction d'individus Destruction d'habitats Dérangement	Faible	Négligeable	
	Phase travaux	Le sol passera d'un état végétalisé/cultivé à un sol nu. La végétation pourra se réinstaller sous les panneaux après les travaux	Faible	-	Faible

Thématique	Phase du projet	Impact potentiels	Niveau d'impact	Mesures d'évitement et de réduction	Impact résiduel
Occupation du sol	Phase exploitation	Le projet va permettre de valoriser et de restituer une valeur fonctionnelle à l'ancienne installation de stockage des déchets non dangereux.	Positif	-	Positif
Voirie et accès	Phase travaux	Le trafic pendant la phase travaux est estimé en moyenne à 10 rotations par mois de camions.	Faible	Aucune mesure n'est prévue étant donné le faible trafic généré	Faible
	Phase exploitation	Le trafic sera restreint aux visites des techniciens de maintenance et de l'exploitant des parcs photovoltaïques qui n'auront lieu que ponctuellement.	Nul	Aucune mesure n'est prévue étant donné le faible trafic généré par l'exploitation	Nul
Economie	Phase travaux	ENGIE Green consultera des entreprises locales pour la réalisation de la partie génie civil / VRD. La réalisation de la centrale va générer la création d'environ 50 emplois directs en phase chantier. Les travaux engendreront une augmentation de la fréquentation des restaurants et hôtels par les ouvriers.	Positif	-	Positif
	Phase exploitation	En raison de la présence du parc photovoltaïque, la commune de Saint-Aubin bénéficiera de recettes fiscales.	Positif	-	Positif
Cadre de vie	Phase travaux	Les travaux vont générer des déchets La circulation des engins va générer des émissions Les travaux vont générer une augmentation du niveau de bruit toutefois les habitations les plus proches sont situées au sud-ouest du projet à environ 200 mètres.	Faible	Mise en place d'une gestion des déchets	Faible
	Phase exploitation	La production de déchets est négligeable L'exploitation de la centrale photovoltaïque ne génère ni émission polluante, ni poussières. Les onduleurs et les transformateurs peuvent être sources de bruit.	Faible	Les éléments électriques importants (onduleurs, transformateurs) seront installés dans des postes outdoor. Les postes outdoor étant loin des habitations aucune nuisance sonores ne sera perçue au niveau des habitations.	Faible
Patrimoine	Phase travaux et exploitation	Le périmètre rapproché comporte un seul monument qui ne possède pas de visibilité potentielles avec le site, malgré sa proximité quasi immédiate (500 m). Les monuments sont principalement localisés dans le périmètre éloigné et ne sont pas visibles depuis le site.	Faible	-	Faible
Paysage	Phase travaux et exploitation	Visibilité du parc depuis la sortie nord de Saint-Aubin. La position en contre-bas de la commune permet de limiter la visibilité du parc photovoltaïque. De plus, l'exploitation encore active du site d'enfouissement des déchets offre également un écran visuel. Visibilité du site depuis la route nationale 619 au nord de la zone d'implantation. Un cordon boisé obstrue les vues possibles sur le site du projet. Visibilité du projet depuis les axes routiers qui irrigue la plaine à l'ouest (D442, D54 et D68). La végétation de la ripisylve de l'Ardusson fait office de barrière visuelle entre le site du projet et les axes routiers. Mais au-delà du relief en cuvette du vallon, il est possible d'apercevoir le site photovoltaïque. Si l'altitude de la zone d'observation est égale ou supérieure à celle du site du projet, les panneaux photovoltaïques sont alors visibles dans le paysage : impact modéré.	Faible	Aucune mesure n'est nécessaire. Les panneaux ne perturbent pas la lecture de son paysage d'accueil. Néanmoins, afin de réduire encore la perception des panneaux, nous conseillons de laisser la végétation qui entoure une partie du site se développer jusqu'à sa hauteur maximale.	Faible
Risques naturels et technologique	Phase travaux et exploitation	Les risques naturels identifiés ne présentent pas d'enjeu.	Faible	-	Faible

1.5 Réactualisation de l'estimation des retombées fiscales pour le projet de Saint-Aubin



1.6 Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La DDT demande de rectifier les informations concernant le SCoT.

Le Schéma de Cohérence Territoriale, plus communément appelé SCoT, est un document d'urbanisme et de planification stratégique. Il fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement durables à l'échelle d'un large territoire. Le SCoT veille à la cohérence des projets et des actions pour tout ce qui concerne l'habitat, les transports et les déplacements, le développement économique et commercial, la préservation de l'environnement, les espaces agricoles...

La commune de Saint-Aubin est incluse dans la CC du Nogentais, qui avec la CC de l'Orvin et de l'Ardusson, la CC des Portes de Romilly sur Seine et la CC Seine et Aube, forment le PETR Plaines en Seine-Champenoise. Un projet d'élaboration de SCoT est porté sur ce PETR.

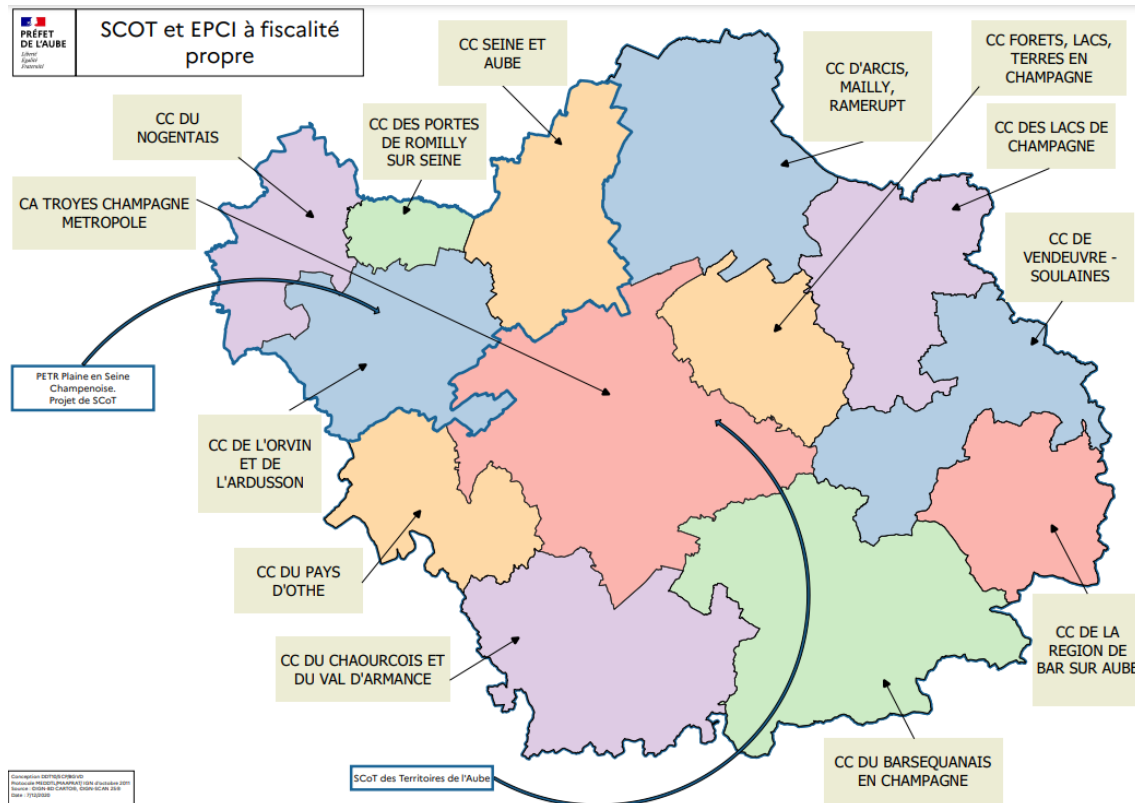


Figure 5 : Territoires des SCoT dans le département de l'Aube - source : Préfecture de l'Aube

1.7 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La DDT demande de rectifier les informations concernant le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 mentionné en vigueur dans l'étude d'impact mais qui a été annulé.

Actuellement, le SDAGE en vigueur est le **SDAGE 2010-2015** suite à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2015 adoptant le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021. L'annulation a été prononcée par jugements en date des 19 et 26 décembre 2018 du Tribunal administratif de Paris.

Néanmoins, « si l'arrêté pris par le préfet a été annulé, le SDAGE 2016-2021 demeure un document exprimant les objectifs souhaités par la majorité du comité de bassin en 2015. [...] Après examen sur le fond de la totalité des arguments sur la base desquelles le SDAGE avait été attaqué en justice, le seul motif jugé valable est le vice de procédure (du fait de l'absence d'indépendance, à l'époque, de l'autorité environnementale par rapport au préfet). En particulier, les 50 dispositions du SDAGE 2016-2021 qui avaient été contestées sont considérées comme légales par la cour d'appel. » (Source : eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage)

Le SDAGE 2022-2027 est en cours d'élaboration.

Il est fait mention du SDAGE 2016-2021 dans l'étude d'impact au paragraphe 7.2.1.2 « Qualité et objectifs de qualité des eaux souterraines », pages 80 et 81.

Résumé Non Technique

Projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien centre d'enfouissement technique de Saint-Aubin (10)



Le principe d'atteinte de bon état des masses d'eau reste le même entre le SDAGE 2016-2021 annulé et le SDAGE 2010-2015 en vigueur.

Pour la masse d'eau souterraine des alluvions de la Bassée, l'objectif de bon état chimique est atteint en 2015 et l'objectif de bon état quantitatif est à atteindre en 2021 d'après le SDAGE en vigueur. Dans le SDAGE 2016-2021 annulé, l'objectif d'atteinte du bon état quantitatif avait été repoussé en 2027.

Pour la masse d'eau souterraine de la Craie du Sénonais et Pays d'Othe, l'objectif de bon état chimique est à atteindre en 2021 et celui de bon état quantitatif en 2015. Dans le SDAGE 2016-2021 annulé, ces objectifs avaient été repoussés respectivement en 2027 et 2021.